

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2015-50

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret relatif aux modalités de transmission à la Banque de France de données relatives aux opérations d'assurance-crédit ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 18 juin 2015,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé, sous réserve que sa date d'entrée en vigueur soit reportée au 1^{er} octobre 2015.

Fait le 18 juin 2015.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Thomas GROH